Congrès SUD départementaux 35

22-23 novembre 2012

Motion d'actualité :

Suppression du jour de carence

Dès le 16 janvier 2012, le syndicat SUD Départementaux 35 interpelait le Président du conseil général dans sa responsabilité en tant qu'employeur pour ne pas répercuter le jour de carence sur les agents de la collectivité. En effet, cette mesure est inefficace et injuste car elle pénalise les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale. Notre syndicat dénonce l'effet de cette mesure, notamment sur la santé et la sécurité des agents qui renoncent à utiliser leurs congés maladie pour ne pas perdre de journée de salaire. Finalement, le président du conseil général d'Ille et Vilaine a décidé de le mettre en place pour, disait-il, « se conformer à la Loi qui l'y oblige ».

Le syndicat SUD réuni en congrès réitère sa demande au Président du conseil général de ne pas appliquer la journée de carence aux personnels de la collectivité, comme le font d'autres collectivités. De plus, conformément aux engagements politiques et aux prises de position contre le gouvernement précédent qui l'avait imposé, notre syndicat le sollicite fortement pour appuyer la revendication de l'intersyndicale nationale (portée par courrier du 15 novembre au 1er Ministre), afin d'obtenir l'abrogation de la journée de carence pour les agents de la Fonction publique.

syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
tel. 02 99 02 39 82 fax. 02 99 02 39 91
www.sud-departementaux35.org sud-departementaux@cg35.fr